



Commission d'assurance-vie

Par **larouge**, le **12/06/2009** à **02:24**

Bonjour,

Suite à une chute sur le verglas, en se rendant faire du bénévolat pour une association caritative, mon beau-père a développé un hématome sous dural. Ce dernier a été découvert car mon beau-père victime de pertes d'équilibre pensait qu'il faisait une poussée de sclérose en plaque et a demandé son hospitalisation pour des examens. Diagnostiqué et en cours de traitement à l'hôpital, 4 jours après son admission, mon beau-père est retrouvé inanimé à 8h. Il a vraisemblablement fait une chute devant le lavabo.

Les conditions sont donc ici plus que pénibles et brutales.

Nous faisons face, abasourdis, à l'administratif.

Ayant envoyé toutes les pièces demandées à l'assurance vie, nous attendons une décision de la commission quant à la nature du décès de mon beau-père. Pour nous il ne fait aucun doute que sa mort est "accidentelle", en tous cas pas à cause de maladie.

Après 3 mois et demi, ma belle-mère reçoit aujourd'hui un chèque dans sa boîte aux lettres.

Pas d'explications autre que "veuillez trouver ci-joint...".

Cette somme correspond à la prime d'assurance en cas de décès par maladie.

Est-ce que cela veut dire que le dossier est déjà passé en commission, sans même nous délivrer un compte rendu alors qu'ils nous ont réclamé des certificats qu'il a été très pénible de récupérer?

Est-ce que les procédures sont longues, comme on nous l'a stipulé par téléphone la semaine dernière et qu'on ne peut rien nous dire de plus. Est-ce que la somme "minimum" est versée à ma belle-mère en attendant?

Le siège de l'assurance se trouve à plus de 800km!

Ce n'était pas son heure, sa maladie était plus que stabilisée et il était tout jeune retraité actif..

Je me refuse à penser que l'on puisse juger le contraire dans ces circonstances.

Un séropositif qui aurait un accident de la circulation ne serait pas victime de sa maladie mais bel et bien d'un accident...

Aurait-on un recours au cas où l'assurance estime que notre demande est illégitime? Je suis

effondrée car j'ai l'impression qu'on lui volera quelque chose après sa mort..

Merci de nous éclairer si vous le pouvez!

suite: l'assurance considère que c par maladie, ma belle mère va faire un recours,elle va contacter un avocat spécialisé dans les assurances, au téléphone la conseillère a dit qu'il y avait pas assez de preuves!

Le problème est plus au niveau du principe que de l'argent....

Nous sommes effondrés une nouvelle fois, comme un autre coup de poignard.
que faire?

Par **chaber**, le **14/06/2009** à **03:27**

Bonjour,

Il faudrait que vous ayez le dossier médical pour connaître les causes exactes du décès afin de savoir s'il y a relation de cause à effet entre le décès et la chute sur le verglas.